

# Campagne « Soigne tes droits » 2026 : une édition tout feu, tout flamme !

**En Auvergne-Rhône-Alpes, 150 structures mobilisées  
pour la Journée européenne de vos droits en santé**

Accéder à des soins, choisir librement son médecin, refuser un traitement, voir sa douleur soulagée, désigner une personne de confiance, rédiger des directives anticipées pour sa fin de vie... Avec le retour du printemps s'ouvre la saison des droits en santé, soit un ensemble de manifestations et d'actions visant à informer les usagers du système de santé sur leurs droits.

Si les droits en santé sont incontestablement utiles toute l'année, les remettre une fois par an en lumière n'est pas inutile : c'est l'occasion de vérifier ou parfaire ses acquis et, pour les plus jeunes, de devenir des interlocuteurs éclairés.

Réunie depuis 2025 sous la bannière « Soigne tes droits », cette opération de sensibilisation d'envergure, conduite par France Assos Santé dans toutes les régions s'articule autour de la Journée européenne de vos droits en santé, ou « JEDS ».

**Le représentant des usagers en lumière pour la 15<sup>ème</sup> édition de la région !**

Sur Auvergne-Rhône-Alpes, dès le 28 avril, plus de 150 structures, sanitaires ou médico-sociales, se mobilisent : bénévoles et professionnels de santé organiseront des animations pour parler des droits en santé. **Thématique de cette édition 2026 dans notre région : les représentants des usagers (RU)**, des bénévoles désignés pour défendre les droits. Ils échangeront avec le public pour promouvoir les droits des patients ainsi que de leurs proches. Encore trop peu connus des Français (61% n'en connaissent pas l'existence<sup>1</sup>), les représentants des usagers sont pourtant un interlocuteur pertinent pour échanger avec les personnes au sein des établissements : accompagner, comprendre, rassurer parfois, ils sont les porte-paroles désignés des patients et de leurs familles. Ils seront présents sur les nombreux stands d'informations organisés dans les établissements participants sur toute la région.

[Voir la liste des structures participantes](#)

**Baromètre des droits des malades : une connaissance en progression mais des carences persistantes**

La plupart des droits des personnes malades affichent une belle santé, du moins en termes de notoriété. Selon le Baromètre 2026 des droits des personnes malades, réalisé par France Assos Santé en partenariat avec Ipsos BVA, les Français déclarent connaître en moyenne 9,6 droits sur les 13 qui leur ont été soumis, contre 8,3 l'an passé.

Cette progression cache toutefois des carences. A titre d'exemples, 1 répondant sur 3 ne connaît pas le droit de refuser ou interrompre un traitement et 38 % des Français n'ont jamais entendu parler de la possibilité d'engager un recours pour être indemnisé en cas d'accident médical. Dans la même veine, ils sont près d'un quart (24 %) à ne pas connaître le droit d'être informés sur le coût des soins, et quasi autant à s'estimer mal informés sur ce sujet.

[Retrouvez le communiqué de presse sur le Baromètre 2026](#)

---

<sup>1</sup> L'enquête Ipsos BVA pour France Assos Santé a été réalisée par téléphone du 24 février au 15 mars auprès d'un échantillon de 1002 personnes, âgées de 15 ans et plus, représentatif de la population résidant en France hexagonale et dans les DOM.

## 20 bougies pour Santé Info Droits



Impossible, enfin, de parler des droits des usagers du système de santé sans mentionner Santé Info Droits, le service d'information juridique et sociale, et d'orientation pour toutes les questions en lien avec la santé. D'autant moins qu'il fête cette année ses vingt ans d'existence ! Gratuit, ce service s'adresse au public, aux représentants des usagers, aux intervenants associatifs, aux travailleurs sociaux et aux professionnels de santé accompagnant un usager. Référencé sur les sites du service public, dont celui du ministère de la Santé, Santé Infos Droits est constitué d'une équipe d'écouterants, juristes et avocats, qui, en 2025, a traité 11 328 sollicitations, appels et courriels compris. Sollicitations auxquelles il convient d'ajouter la

consultation de [la quarantaine de fiches pratiques, disponibles sur le site de France Assos Santé](#) et [la Foire aux questions \(FAQ\)](#) mise en place en 2025, pour les demandes concernant des sujets simples. Lancé en novembre 2006, ce service est donc loin d'être à bout de souffle. Il est même devenu l'un des derniers espaces où il est encore possible d'avoir un vrai échange avec une vraie personne. D'où probablement l'augmentation ces dernières années du nombre de sollicitations.

**Contact presse :** Magalie AVELINE – 04 78 62 24 53 / 06 47 86 46 39 – [maveline@france-assos-sante.org](mailto:maveline@france-assos-sante.org)